

REPUBLIQUE POPULAIRE DU CONGO

MINISTERE DE LA JUSTICE ET DU
T R A V A I L

DIRECTION GENERALE DU TRAVAIL

DU 30 DECEMBRE 1977
~~DECRET N° 77/771 /MJT/DGT/DCEPCE/4/5/77~~

portant intégration et nomination de Monsieur KOUNKOU David dans les cadres de la catégorie A, hiérarchie I du personnel Diplomatique et Consulaire.

LE DEUXIEME VICE PRESIDENT DU COMITE MILITAIRE DU PARTI PREMIER MINISTRE CHEF DU GOUVERNEMENT MINISTRE DU PLAN

(/ISAS:

- (/u l'Acte fondamental du 5 Avril 1977;
(/u la Loi 15/62 du 3 Février 1962 portant statut général des fonctionnaires;
(/u l'Arrêté n° 2087/FP du 21 Juin 1958 fixant le règlement sur la solde des fonctionnaires;
(/u le Décret 61/143/FP du 27 Juillet 1961 portant statut commun des cadres du personnel Diplomatique et Consulaire;
(/u le Décret 62/130/MP du 9 Mai 1962 fixant le régime des rémunérations des fonctionnaires;
(/u le Décret 62/195/FP du 5 Juillet 1962 fixant la hiérarchisation des diverses catégories des cadres;
(/u le Décret 62/197/FP du 5 Juillet 1962 fixant les catégories et hiérarchies des cadres créées par la Loi 15/62 du 3 Février 1962 portant statut général des fonctionnaires;
(/u le Décret 62/198/FP du 5 Juillet 1962 relatif à la nomination et à la revocation des fonctionnaires;
(/u le Décret 63/81/FP-BE du 26 Mars 1963 fixant les conditions dans lesquelles sont effectués des stages probatoires que doivent subir les fonctionnaires stagiaires notamment en ses articles 7 et 8;
(/u le Décret 67/50/FP-BE du 24 Février 1967 réglant la prise d'effet du point de vue de la solde des actes réglementaires relatifs aux nominations, intégrations, reconstitutions de carrière et reclassements;
(/u le Protocole d'accord du 5/8/1970 signé entre la République Populaire du Congo et l'URSS;
(/u l'Acte n° 001 du 3 Avril 1977 structurant le Comité Militaire du Parti et nommant le Premier Ministre Chef du Gouvernement Ministre du Plan;
(/u le Décret 77/165 du 5 Avril 1977 portant nomination des membres du Conseil des Ministres;
(/u l'Ordonnance n° 035/77 du 28/7/1977 relative à l'exercice du Pouvoir Réglementaire en République Populaire du Congo;
(/u la lettre n° 2465/MEN/DO/G11 du 8/8/1977 du Directeur de l'Orientation transmettant le dossier de l'intéressé;

DECRETE:

ARTICLE 1°: - En application des dispositions combinées du décret 61/143 du 27/7/61 et du Protocole d'accord du 5/8/1970 susvisés, Monsieur KOUNKOU David né vers 1952 à Pointe-Noire, titulaire du diplôme de Traducteur ~~Interprète~~ d'Anglais et Russe obtenu à l'Institut Pédagogique d'Etat des langues Etrangères M. Thorez de Moscou (URSS) est intégré dans les cadres de la catégorie A, hiérarchie I du personnel Diplomatique et Consulaire et nommé au grade de Secrétaire des Affaires Etrangères stagiaire indice 710.

.../...

ARTICLE 2°: L'intéressé est mis à la disposition du Ministère des Affaires Etrangères et de la Coopération.

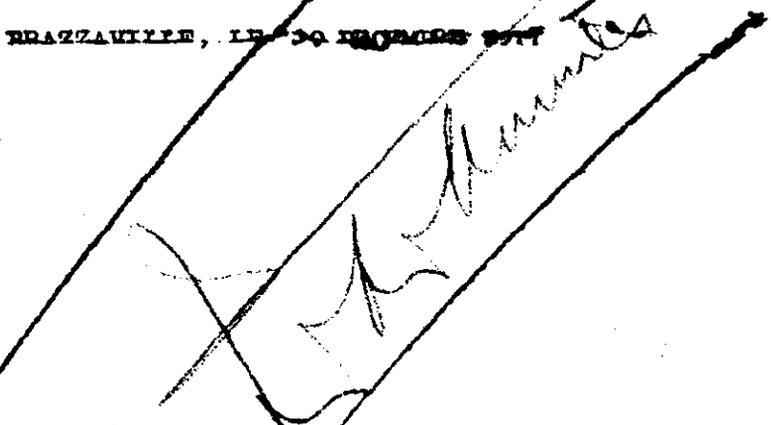
ARTICLE 3°: Le présent décret prendra effet à compter de la date effective de prise de possession de l'intéressé par le service public au JORPC et communiqué partout où besoin sera./-

Par le Deuxième Vice President
du Comité Militaire du Parti,
~~Premier Ministre~~ ~~Chef du Gouvernement~~
vernement ~~Ministre~~ du Plan,

BRASZAVILLE, LE 30 MARS 1977

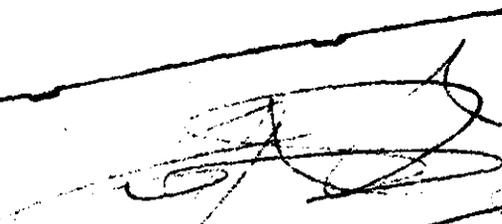
Le Ministre des Affaires Etran-
gères et de la Coopération,


BENGA.-


COLONEL Louis SYLVAIN GOMA.-

Le Ministre de la Justice
et du Travail,

Le Ministre des Finances.


Alphonse NOUISSOU-POUATI.-


HENRI LOPES.-

AMPLIATIONS:-

- JORPC.....1
- DGT/DCGPCE.....3
- DGT/BST.....1
- D.F.....3
- C.F.....1
- M.AFF.ETR.COOP....2
- SGAET.....1
- INTERESSE.....1
- DOSSIER.....3
- SGCM/BC.....2

K